

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-024

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 27 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, FERLET, MARTIN, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON.

MMES MABON, NEVEU, BELIER-COLLONGE, NELIAS.

Secrétaire de séance : M. BOBICHON Jean- Jacques

### Objet : Acquisition à titre gratuit des parcelles AV25-28 et 29 situées sur la commune de Millery

Monsieur le Président explique qu'à la suite d'accords conclus en 1982 et 2013, la Sté Granulat Rhône Loire a cédé gratuitement aux Syndicats SIMIMO et SIDESOL les terrains des anciennes carrières de Millery pour une superficie de 105ha 56a et 92ca. Cette cession a fait l'objet d'un acte de cession du 13/10/2014.

Trois parcelles, prévues dans les accords, n'ont pas été intégrées à l'acte du 13/10/2014.

Ces terrains sont cadastrés comme suit :

AV 25 d'une superficie de 2147m<sup>2</sup>

AV 28 d'une superficie de 2821m<sup>2</sup>

AV 29 d'une superficie de 592m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 5560m<sup>2</sup>

La Sté Lafarge Granulats, désormais propriétaire des 3 parcelles, accepte de les céder gratuitement, comme prévu initialement, aux syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL.


Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles AV25, AV28 et AV29 situées sur la Commune de Millery ;

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com